

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

FOCUS

SUREAU : déploiement d'un outil informatique partagé à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine



Dans un contexte où la préservation de la ressource en eau demeure un enjeu majeur, le syndicat a poursuivi, en 2025, son engagement auprès des collectivités adhérentes et a continué de coordonner de nombreuses actions à l'échelle départementale.

L'année 2025 marque ainsi la **première année complète de fonctionnement de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA)**. Cette infrastructure stratégique a confirmé son rôle essentiel dans la sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire.

Elle a notamment permis de **suppléer l'usine de Lillion, mise à l'arrêt pendant neuf mois à la suite des inondations survenues en début d'année, ainsi que l'usine de Rophémel, temporairement interrompue dans le cadre de travaux**. Le SMG Eau 35 a également poursuivi la modernisation de ses outils. **Un nouveau site internet a été mis en ligne** afin de faciliter l'accès à l'information pour les adhérents, les partenaires et les usagers. Parallèlement, **l'outil web SIG « SUREAU » a été développé en interne** afin de renforcer le travail partenarial avec les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE).

L'année a également été marquée par la **modification des statuts du SMG Eau 35**. Cette révision s'inscrit dans une démarche de consolidation du rôle du syndicat en tant qu'acteur de **coordination, de sécurisation et de gestion de l'alimentation en eau potable à l'échelle départementale**.

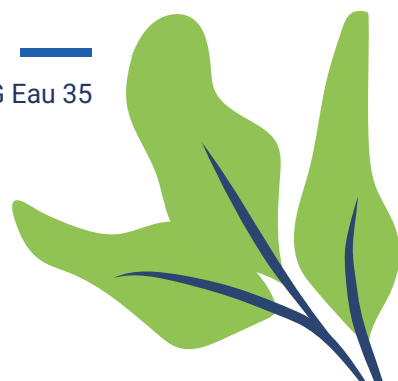
Par ailleurs, **une charte d'engagement visant à encadrer les tarifs de l'eau potable destinés aux industriels en Ille-et-Vilaine a été signée**. Enfin, **une mise à jour du schéma départemental, initialement publié en 2023, a été réalisée en 2025** afin de prendre en compte les évolutions constatées ces dernières années.

Vous trouverez dans ce rapport d'activité les principales actions menées au cours de l'année 2025.

Avec tout mon engagement,

Joseph BOIVENT

Président du SMG Eau 35



Sommaire



Les temps forts 2025	4
La collectivité et les instances décisionnelles	6
Schéma Départemental d'alimentation en eau potable	8
Travaux et sécurisation	9
Qualité de l'eau	10
Focus outil SUREAU	14-15
Observatoire de l'eau potable	16
Les économies d'eau	18
Hydrogéologie	20
Gestion financière	22
Système d'Information Géographique (SIG)	24
Les services du SMG Eau 35	25
Élus de l'eau potable en 2026	26
Organisation territoriale de la compétence «Eau potable»	27

Directeur de la publication : Joseph Boivent, président du SMG Eau 35, et Antoine Deconchy, directeur.
Coordination, conception graphique et mise en page : Laurine Aubry, chargée de communication.
Rédaction : SMG Eau 35. Crédits photographiques : Adobe stock, SMG Eau 35.
Sources cartographiques : IGN BD TOPO®, SMG Eau 35.
Réalisation cartographique : Théo Masci, géomaticien.

Les temps forts 2025



Modification des statuts du SMG Eau 35

Lors du comité du 27 mars 2025, une révision des statuts du SMG Eau 35 a été adoptée afin de clarifier les modalités de fonctionnement du syndicat.

Cette révision s'inscrit dans une démarche de **consolidation du rôle du SMG Eau 35 en tant qu'acteur de coordination, de sécurisation et de gestion de l'alimentation en eau potable à l'échelle départementale**.

L'évolution porte notamment sur la **gestion des canalisations d'interconnexion d'intérêt départemental, dont les missions d'étude, de réalisation, d'exploitation et l'achat/vente d'eau sont précisées**.

Par ailleurs, les nouveaux statuts réaffirment l'exercice par le SMG Eau 35 de compétences à l'échelle départementale : le Schéma Départemental AEP, la réalisation de l'Observatoire de l'Eau potable (dont les missions sont étendues à la connaissance des échanges d'eau potable entre collectivités), la gestion du fonds départemental de sécurisation de l'eau potable.

Les nouveaux statuts renforcent aussi le rôle d'accompagnement du SMG auprès de ses adhérents pour des sujets d'ampleur locale, tels que les actions qualité, le suivi local des consommations d'eau et la gestion des données nécessaires à l'ensemble de ces missions.

Enfin, **les modalités de financement du fonds départemental sont modifiées : la surtaxe précédemment appliquée est supprimée et remplacée par une contribution des collectivités membres du SMG Eau 35. Elle reste directement liée aux volumes d'eau consommés sur leur territoire, maintenant ainsi le principe de solidarité et d'équité entre les abonnées de l'eau potable.**

Vous pouvez retrouver les statuts via ce QR-code ou bien dans l'espace documentation du site internet.



CHARTRE D'ENGAGEMENT Tarifs de l'eau potable pour les industriels en Ile-et-Vilaine

Cette charte est proposée par le SMG Eau35 à toutes les **collectivités distributrices** d'eau potable en Ile-et-Vilaine.

Les signataires de la présente charte s'engagent à :

- Appliquer dès que possible aux industriels de leur territoire un prix au moins égal au prix plancher défini au niveau départemental ;
- Faire un point en 2026 avec l'ensemble des signataires sur l'application de la présente charte et les éventuelles adaptations à y apporter.



Carrefour des Gestion Local de l'Eau - janvier 2025 - signature de la charte «**Tarifs de l'eau potable pour les industriels en Ile-et-Vilaine**».

De gauche à droite : Fabrice SANCHEZ (Représentant Redon agglomération), Christian SORIEUX (Eau de la Forêt du Theil), Patrick HERVIOU (CC St-Méen-Montauban), Georges DUMAS (CC Bretagne-Romantique), Teddy REGNIER (Eau des Portes de Bretagne), Joseph BOIVENT (Président SMG Eau 35), Michel DEMOLDER (Eau du Bassin Rennais).

Création du nouveau site internet du SMG Eau 35

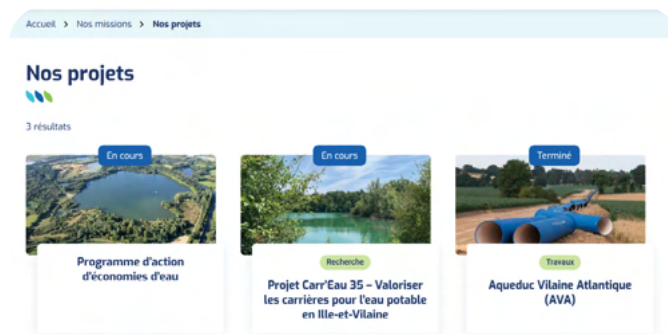
L'ancien site internet du SMG Eau 35, développé en 2016 et administré en interne, était devenu progressivement obsolète. Certaines rubriques n'étaient plus fonctionnelles, la navigation manquait de fluidité et le site n'était pas pleinement adapté aux usages mobiles.

Une refonte complète a donc été engagée afin de moderniser l'outil et de répondre aux nouveaux besoins de communication.



Le nouveau site permet de mieux comprendre les missions, l'organisation et les projets du SMG Eau 35. Il intègre également plusieurs fonctionnalités facilitant l'accès à l'information : moteur de recherche, documents téléchargeables, vidéos et liens vers des sites partenaires.

Conçu en responsive design et conforme aux exigences d'accessibilité numérique, il garantit une consultation optimale sur ordinateur, tablette et smartphone.



L'outil SUREAU

SUREAU est un outil informatique d'aide à la décision développé par le service SIG du SMG Eau 35 au profit du territoire qui peut s'adapter à de nombreuses autres thématiques liées aux missions du SMG Eau 35 pour aller plus loin ... « cf. Page 14-15 »

Depuis octobre 2025, le SMG Eau 35 partage les données issues des missions d'assistance, en temps réel avec l'ensemble des adhérents.

Cela fait plus d'un an que nous réfléchissons ensemble à la mise en place d'un outil informatique pour faciliter les échanges de données, collectées depuis plus de 30 ans, auprès de chaque personne responsable de la production / distribution de l'eau.

Le suivi des Périmètres de Protection des Captages a permis de tester SUREAU qui est désormais opérationnel pour observer, rapporter et élaborer des bilans sur l'ensemble des périmètres de protection des captages. Il facilite les échanges entre tous les partenaires pour améliorer la protection de la ressource et nous aide à programmer des actions correctives auprès des usagers.



Mise à jour du schéma départemental d'Alimentation en Eau Potable

Le schéma départemental, mis à jour en 2023, a fait l'objet d'une nouvelle révision en 2025 afin de prendre en compte l'évolution rapide des ressources en eau observée ces dernières années, ainsi que les dernières études relatives aux potentiels de ressources supplémentaires (cf page 8 & page 21).

La collectivité (situation 2025)



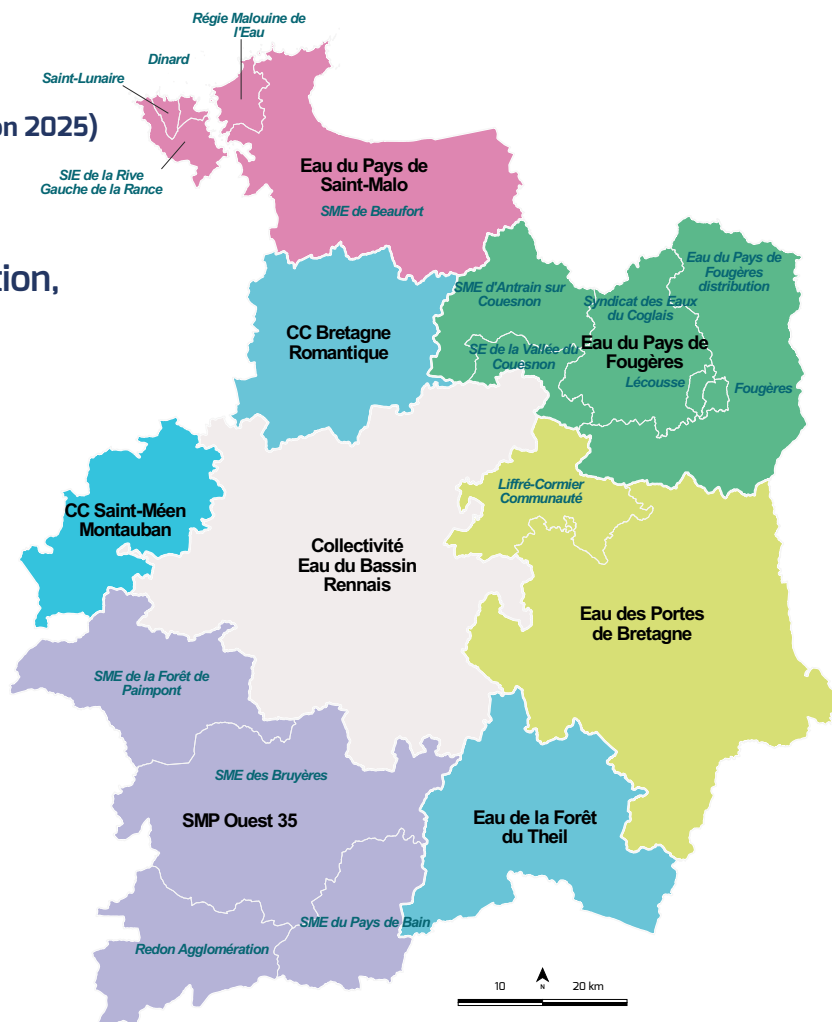
Comprendre le SMG Eau 35 : Organisation, missions et histoire

En Ile-et-Vilaine, l'ensemble des collectivités contribue à la **solidarité départementale**. L'organisation de la compétence eau potable en Ile-et-Vilaine s'articule autour de **3 niveaux** :

- > La distribution
- > La production
- > La sécurisation

Depuis 2020, cette organisation a été bouleversée avec la loi NOTRe et le transfert de la compétence «eau potable» aux EPCI (établissement public de coopération intercommunale).

Le SMG Eau 35 est composé de **8 collectivités adhérentes** ainsi que du **Conseil Départemental d'Ile-et-Vilaine**.



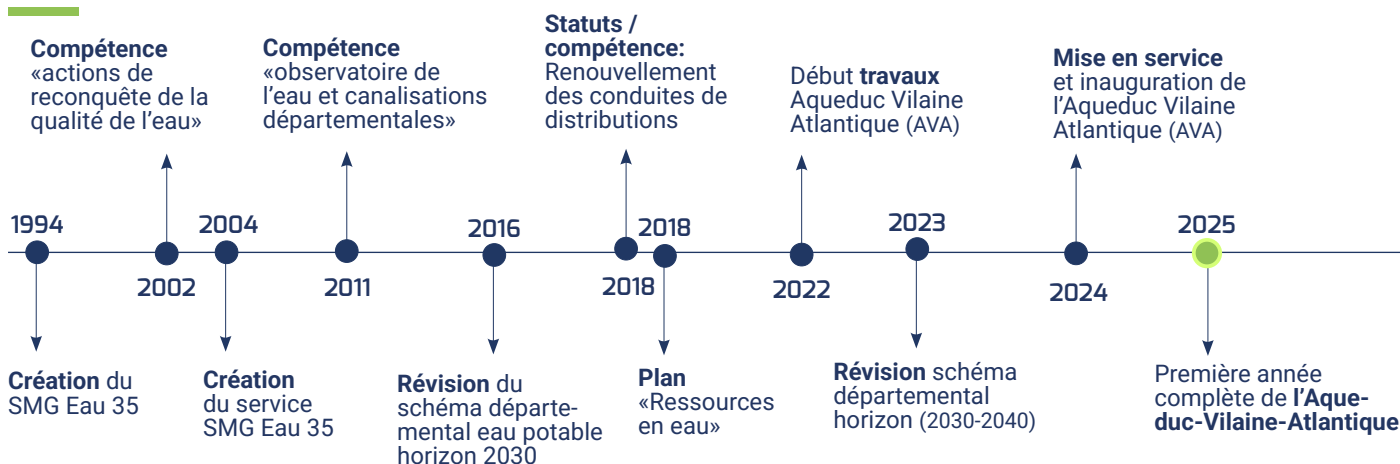
L'organisation territoriale de l'exercice de la compétence "eau potable" en Ile-et-Vilaine (situation 2025)

- Adhérent SMG Eau 35
- Limite de l'exercice de la compétence "Eau potable"

Les missions



Les chiffres clés



Les instances décisionnelles



Structure décisionnelle du syndicat en 2025

Le comité syndical

Dans un contexte de coopération départementale, chaque adhérent, ainsi que le Conseil départemental, désigne un ou plusieurs délégués qui siègent au comité syndical. Il est composé de 17 membres. Le nombre de membres par adhérent est déterminé selon une clé de répartition basée sur des tranches de 5 millions de m³ consommés. Le Département dispose de 3 délégués. **Le comité s'est réuni 5 fois en 2025.**

La commission Consultative Des Services Publics Locaux CCSPL

La CCSPL est une instance représentant les usagers, les associations environnementales et de consommateurs, ainsi que les filières économiques. **En 2025, elle s'est tenue le 30 juin.**

Le bureau syndical

Le bureau du syndicat est composé de 9 membres. Il exerce, par délégation du comité, certaines prérogatives en matière d'étude des dossiers de travaux inscrits au schéma départemental, de ressources humaines, de passation de marchés publics (compris entre 100 000 et 500 000 € HT), et d'approbation des supports de communication. **Le bureau s'est réuni à trois reprises en 2025.**

Les commissions techniques

Quatre commissions, mises en place en février 2021, traitent des principales missions du SMG Eau 35. Elles constituent un lieu d'échanges et de propositions.



Joseph BOIVENT
Président



Michel DEMOLDER
1^{er} Vice-Président



Jean-Francis RICHEUX
2^e Vice-Président



Teddy REGNIER
3^e Vice-Président



Rémi PITRÉ
4^e Vice-Président



Georges DUMAS
Élu du bureau



Patrick HERVIOU
Élu du bureau



Christian SORIEUX
Élu du bureau



Yann SOULABAILLE
Élu du bureau

Schéma départemental AEP (Alimentation Eau Potable)



Le plan d'action du schéma départemental repose sur 4 axes :

Protéger la qualité des eaux brutes afin d'assurer la sécurité sanitaire et la disponibilité de tous les captages.



Maîtriser les besoins en eau potable en respectant les objectifs de consommation.



Optimiser et mieux utiliser les ressources afin de maximiser les prélèvements en préservant les milieux aquatiques.

Programmer les travaux de sécurisation nécessaires afin de fiabiliser les usines et répartir les volumes disponibles.



Révision du schéma départemental en 2025

Le schéma départemental, approuvé en 2023, a fait l'objet d'une nouvelle révision en 2025 afin de prendre en compte les évolutions rapides des besoins en eau ces dernières années, ainsi que les dernières études relatives aux potentiels de ressources supplémentaires (cf page 21).

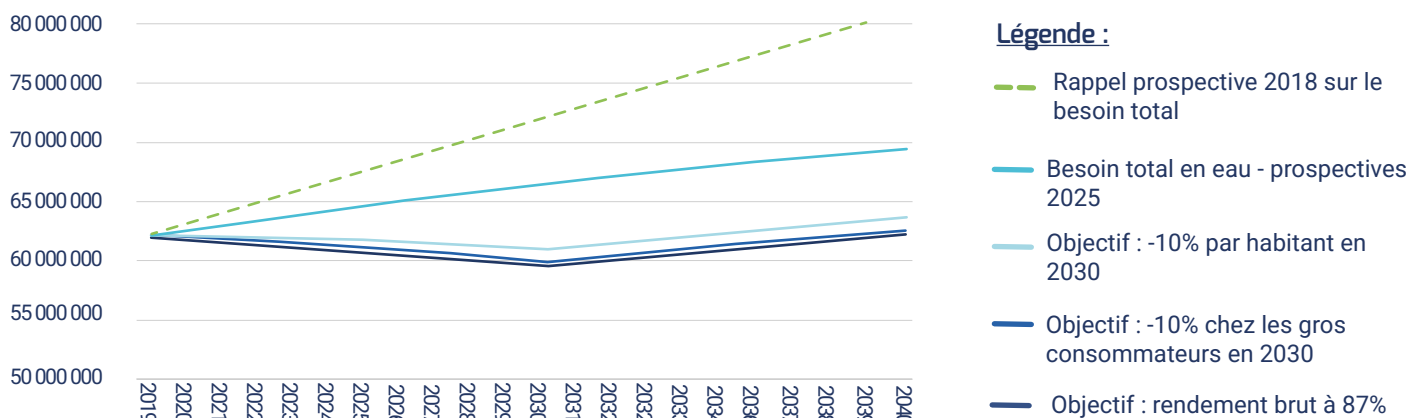
Actualisation des besoins en eau en 2030-2040

- **Prise en compte des projections de l'INSEE relatives à l'évolution de la population.**
- **Réduction de 10 % des consommations des gros consommateurs**, avec un plafonnement des consommations totales au niveau de 2019 en cas d'implantation d'un nouveau gros consommateur.
- **Diminution de 10 % de la fourniture moyenne d'eau par habitant**, avec un objectif de 36 m³ par habitant à l'échelle du département (hors gros consommateurs).
- **Maintien d'un rendement élevé du réseau autour de 87 %**, malgré les défis liés à la baisse des consommations des gros consommateurs et au vieillissement des infrastructures.



Captage de l'Étang bleu - Paimpont (35)

Synthèse : évolution attendue des besoins en eau potable (volumes mis en distribution) en Ile-et-Vilaine

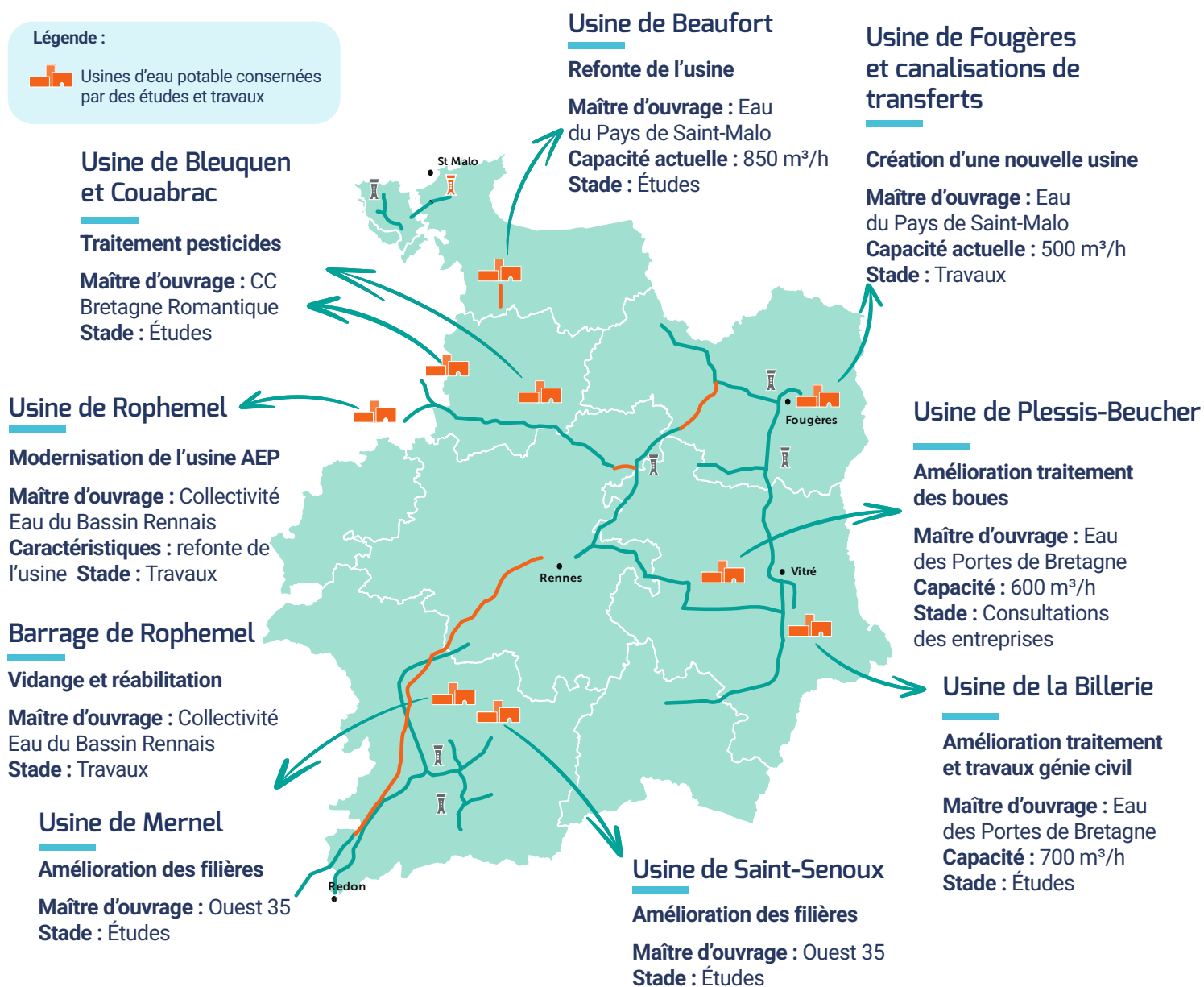


Travaux et sécurisation



Les travaux inscrits au schéma départemental

Études et travaux relatifs aux canalisations et aux usines de traitement d'eau potable



Première année de fonctionnement de l'Aqueduc-Vilaine-Atlantique : le bilan

La première année complète d'exploitation de l'AVA a montré l'importance de la coordination entre les différents acteurs mais surtout illustré ses multiples intérêts au-delà des sécheresses.

Il a permis de réaliser des travaux sur chaque usine (réservoir de Villejean et en fin d'année à Férel). Il a suppléé l'usine de Lillion (CEBR) pendant 9 mois, suite aux inondations de janvier, avec un apport de **700 000 m³**.

Ainsi, ce sont près de **2 800 000 m³** qui ont été importés

et **1 250 000 m³** exportés, soit un delta net positif vers l'Ille et Vilaine de **1 650 000 m³**. Côté qualité, le paramètre trihalométhanes ¹ (THM) a nécessité une surveillance accrue et des ajustements de traitement. Une étude plus approfondie aura lieu en 2026.

Définition :

¹ **Trihalométhanes (THM)** : Sous-produits du chlore qui se forment quand il réagit avec la matière organique dans l'eau (feuilles...).



72 captages d'eau potable en Ile-et-Vilaine

Le SMG Eau 35 accompagne les collectivités productrices dans la mise en oeuvre des suivis et de l'actualisation des **Périmètres de Protection des Captages (PPC)** sur l'ensemble des 72 sites de prélèvement d'eau potable du département.

En Ile-et-Vilaine, les prélèvements destinés à la production d'eau potable sont tous régis par un arrêté préfectoral qui instaure les Périmètres de Protection des Captages au titre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Les captages de la Chèze, du Canut et de la Valière sont toujours en phase de révision. Ces périmètres ont pour objectif de limiter les risques de pollution pouvant affecter l'exploitation des ressources en eau.



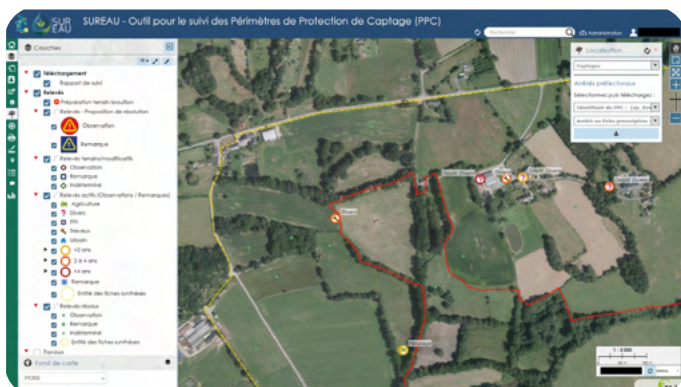
Balanoire sur l'eau - Étang des Bougrières © SMG Eau 35

Surveillance des Périmètres de Protection

Depuis 2010, une surveillance annuelle des Périmètres de Protection des Captages est organisée, en présence d'élus et/ou de techniciens des collectivités adhérentes. Cette démarche permet d'observer les usages sur ces zones sensibles et d'identifier les risques potentiels pour la qualité de l'eau.

Après chaque visite, un rapport détaillé est rédigé pour chaque captage, accompagné de fiches d'observation destinées aux collectivités, afin de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques de préservation de l'eau.

Cette surveillance est désormais réalisée grâce à l'outil informatique SUREAU (**cf page 13 & 14**).



Capture de l'outil SUREAU

Bilan des observations en 2025

En 2025, **194** observations ont été enregistrées (**2,73** par point de captage), en **baisse** par rapport aux années précédentes. Près d'un tiers des **infractions concernent des véhicules hors d'usage et des déchets abandonnés**.

Le **pâturage hivernal est globalement mieux respecté**, mais les **propriétaires de chevaux** restent concernés. Les affouragements à la pâture provoquent des **dégradations du couvert végétal**, surtout dans les **zones de bas-fond bordant les cours d'eau**. **L'abreuvement direct au ruisseau est interdit**.

Les **cultures en zones sensibles** représentent une **part importante des observations**. Une campagne de sensibilisation a été menée pour la remise en herbe. Une augmentation de l'usage de pesticides ou produits interdits a été observée chez les particuliers. Pour protéger l'eau potable, le SMG Eau 35 continuera dès 2026 la **sensibilisation aux risques de ces substances**.

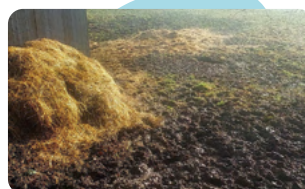
Observations



Stockage hydrocarbures



Dépôts

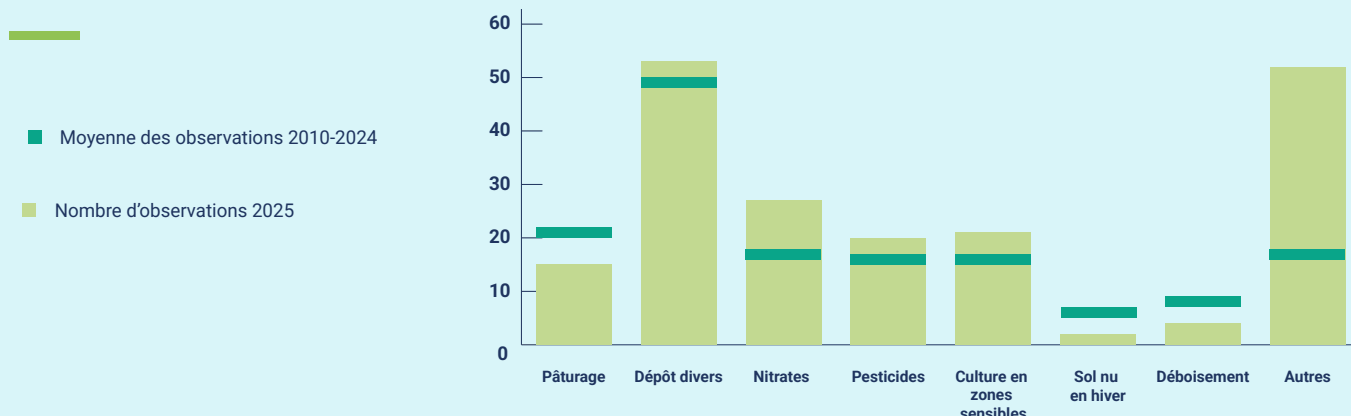


Affouragement



Rejet d'eaux souillées

Analyse des observations de l'année 2025 en comparaison avec la moyenne interannuelle 2010 - 2024

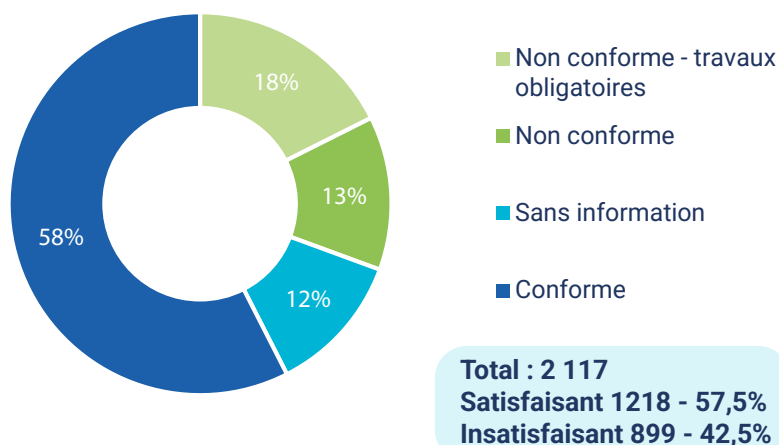


Bilan et perspectives pour les Assainissements Non Collectifs

42% des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (ANC) situés dans les zones à enjeu sanitaire **sont jugés non conformes**. Ils présentent un risque avéré pour assurer la sécurité des captages. Annuellement, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) concernés doivent transmettre leur bilan aux personnes responsables de la production et distribution de l'eau par l'intermédiaire du SMG Eau 35.

Ces résultats montrent qu'il est nécessaire de sensibiliser les collectivités compétentes et la nécessité de programmer des mesures incitatives pour régulariser ces dysfonctionnements. Une rencontre inter-SPANC sera prochainement programmée pour sensibiliser les agents des collectivités en charge de cette thématique.

Pourcentage de conformité des ANC (Tous les SPANC)



Captage Mireloup - Beaufort

Relations avec les services de l'État

Le Groupe de Travail Ressource et Alimentation en Eau Potable GTRAEP, piloté par l'ARS, étudie les dossiers liés aux Périmètres de Protection.

Il rassemble l'ARS, la DDTM, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Chambre d'Agriculture, un hydrogéologue agréé selon les besoins et le SMG Eau 35, représentant les collectivités lors des rencontres trimestrielles.

Ces réunions permettent d'examiner les dossiers techniques, le catalogue départemental des prescriptions et la révision des autorisations de captage afin d'éclairer les avis des services de l'État. **Le SMG Eau 35 accompagne aussi les collectivités volontaires lors des inspections annuelles de l'ARS.** Après les visites des installations et captages, l'ARS établit un rapport listant les corrections nécessaires pour respecter les prescriptions préfectorales. Le 5 février 2025, le SMG Eau 35 a assisté une collectivité lors d'une inspection pour le captage «**La Groussinière**» (Eau de la Forêt du Theil).

Les captages prioritaires

En Ile-et-Vilaine, **17 captages sont déclarés prioritaires en raison de leurs teneurs en nitrates et/ou en pesticides**. Parmi eux, cinq sont des captages souterrains. Le SMG Eau 35 apporte une assistance technique et financière aux collectivités propriétaires de ces captages souterrains pour les accompagner dans la mise en œuvre d'un programme d'actions, comprenant des études de délimitation des aires d'alimentation de captage (AAC) et des diagnostics territoriaux des pressions agricoles et non agricoles.



Captage prioritaire - Bois Joli

Financements

En 2025, le SMG Eau 35 a accordé des financements pour la actions de reconquête de la qualité des 5 captages prioritaires souterrains à hauteur de **75 200€**.

Il assure également l'animation et le financement du dispositif de de Paiement pour Services Environnementaux sur ces 5 captages à hauteur de **22 000€** par an.

Par ailleurs, Le SMG Eau 35 finance les actions menées pour l'amélioration de la qualité des ressources dans le cadre des contrats de bassin versant à hauteur de **510 000€**.

En 2026, le dispositif de financement sera modifié dans l'objectif de cibler les actions sur les captages les plus à risque. Le montant global sera équivalent.

Projet financés par le SMG Eau 35 en 2025

Collectivité adhérente en charge du projet	Projet	Part financé par le SMG Eau 35
Eau du Pays de Fougères	Désherbage mécanique sur le bassin versant de l'Airon et sensibilisation aux enjeux de la préservation de la ressource	20 000 €
Eau du Pays de Saint-Malo	Paiements pour Services Environnementaux sur le bassin versant de Beaufort	20 000 €
Communauté de communes Bretagne romantique	Suivi des zones humides et cours d'eau autour du captage de la Ferrière et mise en place d'actions «économies d'eau».	9 400 €
Ouest 35	Animation agricole autour des captages de Mernel et de Langon	20 000 €
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	Aménagement foncier agricole et forestier et environne-mental (AFAFE) Landal et Mireloup	20 000 €
Eau des Portes de Bretagne	Paiement pour services environnementaux sur le bassin versant de la Valière	20 000 €

Les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Le SMG Eau 35 35 accompagne les collectivités dans la réalisation du volet captage des Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) depuis 2024.

En 2025, le **SMG Eau 35 et les collectivités ont déployé la réalisation des PGSSE sur 16 nouveaux captages dont 10 sont rédigés par le SMG Eau 35 et 6 par la collectivité distributrice (Eau des Portes de Bretagne)**. En ajoutant les 3 captages démarrés en 2024, 19 PGSSE « captage » sont démarrés fin 2025, répartis sur l'ensemble des collectivités volontaires.

En 2025, le SMG Eau a développé un websig permettant de réaliser la partie cartographique des PGSSE partagée par plusieurs utilisateurs en temps réel. Cet outil sera mis à disposition des collectivités qui le souhaitent dans le courant de l'année 2026.



Prise d'eau des Villaloups - PGSSE

Le Paiement pour Service Environnementaux (PSE)

Avec le soutien de :



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Le Paiement pour Services Environnementaux (PSE) est un outil qui permet de rémunérer les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir la préservation de la qualité de l'eau.

Des résultats encourageants pour le dispositif PSE sur les captages prioritaires

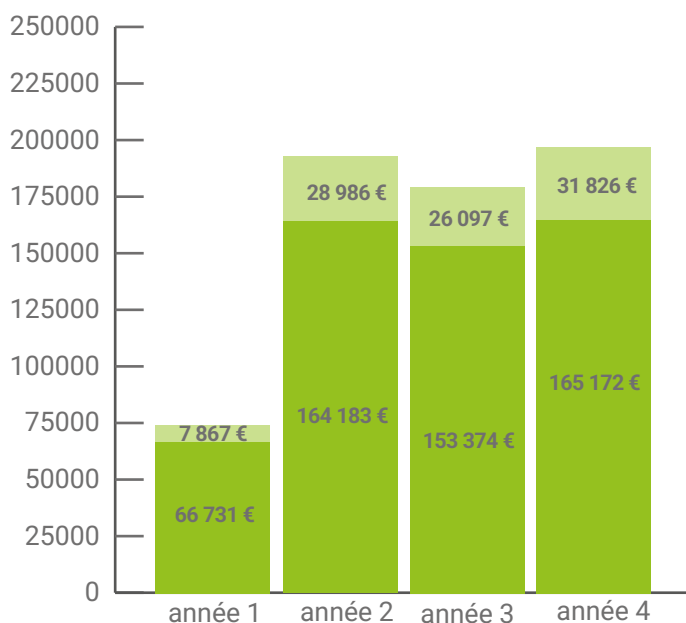
Dans le cadre de son rôle d'assistant auprès des collectivités en charge des 5 captages prioritaires souterrains, le SMG Eau 35 a répondu à l'appel à l'initiative de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne portant sur l'expérimentation PSE (sur 5 ans), afin de poursuivre et d'amplifier les actions mises en œuvre sur ces territoires et de réduire les concentrations en nitrates.

La rémunération des agriculteurs est calculée en fonction de l'atteinte d'objectifs de résultats mesurés par l'intermédiaire de deux indicateurs :

- **Les concentrations en azote potentiel lessivable présentes dans le sol avant la période de drainage** (mesure de Reliquat Début Drainage).
- **La couverture des sols** pour limiter les fuites d'azote.

Pour l'année 2024-2025, les **22 exploitations ayant souscrit au PSE ont touché environ 9 000 € chacune**. L'engagement des agriculteurs s'améliore puisque **les notes obtenues sur chacun des indicateurs sont les meilleures depuis la mise en place du dispositif**.

En effet, au-delà des pratiques, les conditions météo ont également un impact. Toutefois, les résultats s'améliorent globalement. Ces efforts de la profession agricole se traduisent par une amélioration de la qualité de l'eau pour le paramètre nitrates.



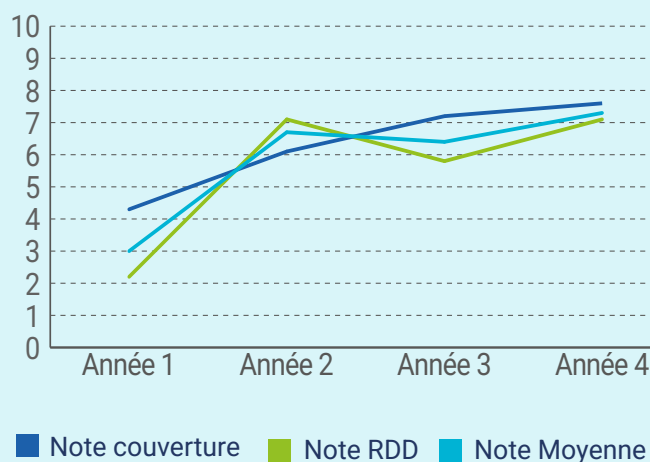
■ Montants versés Agence de l'Eau Loire Bretagne
■ Montants versés SMG Eau 35



Désherbage mécanique

Évolution des notes moyennes des indicateurs PSE

Les notes moyennes obtenues dans le cadre du PSE montrent une amélioration globale. La note moyenne passe de **3 sur 10 en année 1** à une moyenne de **7,3 sur 10 en année 4**, traduisant une amélioration globale des résultats.



SUREAU : déploiement d'un outil informatique pa



Un outil transversal

L'outil SUREAU a été initialement conçu pour assurer le suivi des périmètres de protection des captages. Il a ensuite évolué et été enrichi afin de favoriser le travail en partenariat avec les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE) à l'échelle du département de l'Ille-et-Vilaine, sur différentes thématiques liées à l'eau potable. Il permet aujourd'hui de valoriser et de partager plus de 30 ans de données à l'échelle départementale.

SUREAU est une application WebSIG, c'est-à-dire un outil de cartographie accessible en ligne depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il offre la possibilité de visualiser et d'exploiter des données géographiques, attributaires et statistiques relatives à l'eau potable. Le dispositif permet ainsi un accès et un partage des informations en temps réel entre les acteurs concernés.



Suivis des Périmètres de Protection des Captages :

- Garantir une **cohérence** des actions à l'échelle départementale.
- **Améliorer** la saisie des données de terrain via tablettes
- **Centraliser, sécuriser et valoriser les données** dans un outil informatique de type SIG, en lien avec les relevés terrain.
- **Assurer le suivi des actions engagées** pour traiter les observations et rechercher des solutions (relevés et remarques).
- **Accompagner les collectivités** dans la mise en œuvre des travaux prescrits, notamment dans le cadre des arrêtés préfectoraux.

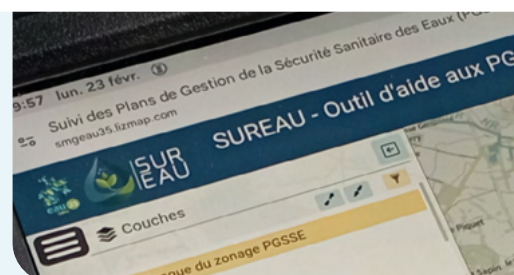


Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau

Ce module permet de repérer et de localiser sur une carte les points de captage d'eau (les zones où l'eau est prélevée).

Les informations utilisées peuvent venir de bases de données existantes (comme les installations industrielles classées ou les stations de traitement) ou aussi être ajoutées directement par les personnes responsables de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (par exemple le maître d'ouvrage).

En résumé, cet outil aide à mieux connaître ce qui peut impacter la qualité de l'eau autour des captages.



Partagé à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine



Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA)

Le module «Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA)» a été créé pour améliorer la coordination entre les acteurs qui gèrent l'aqueduc : la société publique locale Eau du Bassin Rennais et le SMG Eau 35.

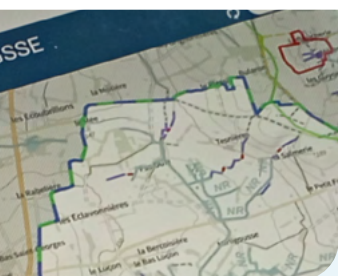
Elle permet à ces partenaires de partager une vision commune de l'ensemble du tracé de la canalisation AVA et de mieux se coordonner sur les décisions importantes, notamment lors des changements de sens de circulation de l'eau dans le réseau.

u. (PGSSE)

arte les risques situés autour
evée pour la consommation).

données publiques, comme
s d'épuration. Elles peuvent
i rédige le Plan de Gestion
d'ouvrage ou le SMG Eau 35).

représenter un risque pour la



Gros consommateurs :

Un module de suivi des gros consommateurs d'eau potable (+ 10 000 m³/an) est mis en place entre les services responsables de la production et de la distribution d'eau et le SMG Eau 35.

Elle permet de partager les informations et de suivre l'évolution des consommations des gros consommateurs à l'échelle du département depuis 2019.

Ce dispositif rassemble les gros consommateurs du territoire ainsi que l'historique de leurs usages. Chaque service dispose d'un accès aux données relevant de son périmètre.

À venir ...

D'autres modules complémentaires pourront être développés et intégrés ultérieurement à l'outil SUREAU, en fonction des besoins, afin de favoriser les échanges et de renforcer la protection de la ressource en eau à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine.

L'Observatoire de l'eau potable



Une expertise au service de l'action publique

Cette expertise, utile à tous, a pour objectif de partager, avec l'ensemble des acteurs concernés, des données objectives et des analyses sur les principaux enjeux de l'eau potable. Elle prend forme par la bancarisation, la validation et l'étude d'un ensemble d'informations collectées auprès des services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine. On y retrouve la **veille juridique**, le **rapport annuel**, les **RPQS**, le **réseau de partenaires** ainsi que les **données relatives aux économies d'eau**, permettant ainsi de disposer d'une vision complète et structurée des enjeux liés à l'eau potable sur le territoire d'Ille-et-Vilaine.

Le rapport annuel des services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine



Chaque année, le SMG Eau 35 établit une **photographie du service d'eau potable sur l'Ille-et-Vilaine**, décrivant son organisation, le patrimoine, ainsi que les performances des systèmes de production et de distribution de l'eau.

Cette synthèse permet une vision d'ensemble sur le département, propice aux débats sur les problématiques de l'eau.

On retrouve dans ce rapport :

- Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable
- Les données techniques sur :
 - les ressources en eau du département
 - les volumes d'eau mobilisés
 - la performance des réseaux
- La gestion patrimoniale et financière des collectivités de l'eau
- Les prix de l'eau observés sur le département
- La solidarité

Le saviez-vous ?

Tous les rapports annuels du SMG Eau 35 depuis 2012 dans l'espace documentation sur <https://eau35.fr>

L'acquisition des données : une action fondamentale pour la réussite de l'expertise

➤ Le **RPQS (Rapport sur le prix et la qualité du service)** est un document annuel qui regroupe l'essentiel des données techniques et financières sur l'eau potable.

➤ Chaque année, le **SMG Eau 35 se voit confier la réalisation de 17 RPQS pour différents services d'eau potable du département**, relatifs à la production et à la distribution d'eau potable. Dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), ce rapport est distinct du Rapport Annuel du Délégué (RAD). Toutefois, certaines données techniques et financières transmises par les délégataires sont utilisées pour l'élaboration du RPQS.

➤ Les données présentées concernent **l'exercice de l'année N-2 par rapport à la date de parution du rapport**. Les données brutes sont disponibles sur le site national **services.eaufrance.fr**.



La veille juridique

Chaque mois, une veille juridique éditée par le SMG Eau 35 commente et analyse les principaux textes législatifs et réglementaires ainsi que la jurisprudence qui font l'actualité du droit de l'eau potable, les milieux aquatiques à l'échelle locale et nationale.

Les informations sont issues de différentes sources : journaux officiels, recueils des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, lettre d'information du Ministère de la Transition écologique et solidaire.



Un réseau de partenaires

GTRAEP : Groupe de Travail Ressources et Alimentation en Eau Potable 35

Travail portant sur l'étude des dossiers réglementaires liés aux captages d'AEP, la révision de la charte des périmètres de protection, ainsi que la concertation et l'expertise autour de la protection des ressources en eau potable.

Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne (CRESEB)

Le SMG Eau 35 collabore régulièrement avec le CRESEB, notamment sur la question de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et sa prise en compte dans nos schémas directeurs.

Pôle des syndicats départementaux d'eau potable du grand ouest

- **Partage d'expériences** : échanges autour des grands enjeux de l'eau potable et des pratiques territoriales.
- **Organisation des Carrefours des gestions locales de l'eau** : coordination et animation de cet événement majeur du secteur.
- **Réunions techniques** : sessions de travail dédiées au SIG, à l'informatique et à l'hydrogéologie.

Région Bretagne

- Assemblée Bretonne de l'Eau
- Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Communication grand public, campagne de sensibilisation aux économies d'eau.

Conférence Bretilienne de l'eau

Organisée par le Préfet d'Ille-et-Vilaine et le Président du Département, cette initiative vise à rassembler et mobiliser l'ensemble des acteurs bretiliens de l'eau afin d'améliorer la qualité des masses d'eau du territoire.

La chaire Eau & Territoire (Université Rennes 1)

- Gestion de l'eau et interconnexion des ressources
- Qualité des rivières
- Pollution diffuse
- Modélisation et application territoriale

Agence de l'Eau Loire-Bretagne

- Subvention de programmes et d'études portés par le SMG Eau 35
- Convention de partenariat / agence / département - SMG Eau 35 portant sur l'eau potable, les milieux aquatiques et l'assainissement

Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne CRESEB

Des recherches scientifiques sont effectuées avec le CRESEB. Le SMG Eau 35 collabore avec le CRESEB, notamment sur la question de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et sa prise en compte dans nos schémas directeurs.

Les économies d'eau



Avec le soutien de :



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Accompagnements des professionnels

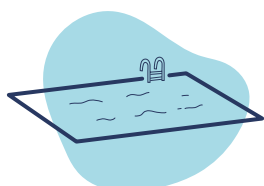
Programme ECODO PRO 2025

Ce programme accompagne les entreprises volontaires d'Ille-et-Vilaine dans la mise en œuvre d'actions de sobriété en eau, avec l'appui des conseillers de la **CCI Ille-et-Vilaine**.

Les professionnels accompagnés :



21 entreprises



3 piscines publiques

Chiffres clés

Accompagnement 21 entreprises

- **Consommation totale d'eau** : 662 000 m³ pour 20 entreprises (1 entreprise sans données)
- **Potentiel d'économies brutes** : 61 000 m³ pour les entreprises, auxquels s'ajoutent 25 300 m³ grâce au recyclage interne, Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) et eau de pluie.

Les actions de sobriété hydrique portent sur le suivi et la gestion des consommations (compteurs, détection des anomalies, sensibilisation), l'optimisation des lavages et le recours à des sources alternatives à l'eau potable (REUT, eau de pluie), avec un potentiel d'économies brutes d'environ 10 %.

Accompagnement de 3 piscines publiques

Les collectivités ont été sollicitées pour agir vers **une sobriété en eau des piscines publiques**. La méthodologie comprend des accompagnements collectifs et individualisés. Cela au travers de **3 ateliers** organisés sur les thèmes suivants :

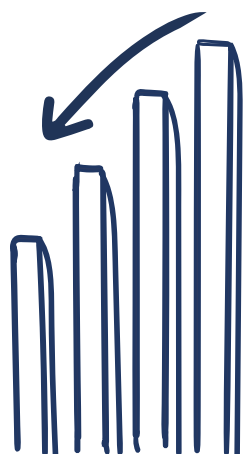
- la **connaissance** des enjeux liés à l'eau ;
- la **règlementation** ;
- le **partage** des bonnes pratiques ;
- l'**aide** à la réalisation d'un diagnostic eau ;
- la **visite** de la nouvelle piscine de Villejean en cours de construction.

3 piscines ont intégré la démarche, en raison de la gestion partagée entre la collectivité et le prestataire privé, rendant difficile l'engagement hors contrat.

Des **guides de bonnes pratiques** sont proposés pour économiser l'eau dans divers secteurs (campings, hôtels, industrie, brasseries, restaurants, ports de plaisance, stations de lavage, piscines). Consultez-les via le **QR code ci-contre**.



Des **webinaires** complètent ces ressources en abordant différentes thématiques.



Synthèse des accompagnements 2024, réalisée en 2025

Les entreprises volontaires en 2024 ont été contactées afin d'effectuer un bilan et elles ont été incitées à aller plus loin dans leurs actions de sobriété.

- **Consommation d'eau** : 267 000 m³ (eaux de réseau et souterraines).
- **Économies brutes potentielles** : 32 100 m³, dont 7 600 m³ via substitution à l'eau potable (recyclage interne, REUT, eau pluviale).
- **Économies réelles** : 15 700 m³, principalement liées aux actions de réduction des consommations.
- **Augmentation constatée** : 17 600 m³, due majoritairement à des réorganisations internes.

Certaines actions étant encore en cours, des économies supplémentaires sont attendues dans les prochaines années.

Prise d'eau captage Étang bleu - Paimpont © SMG Eau 35

Bilan des accompagnements professionnels et communaux

Entre 2022 et 2023, **28 communes** (environ quatre sites par commune) et **34 entreprises** ont été accompagnées dans la mise en place d'une démarche de **sobriété en eau**. En 2025, une évaluation a été réalisée dans le cadre d'un stage afin d'analyser rétrospectivement **les actions engagées, les économies d'eau obtenues et la perception de l'accompagnement**.

Des entretiens ont été menés auprès de **24 communes sur 28, 6 PME sur 8 et 23 gros consommateurs sur 24** (>10 000 m³/an). Les retours montrent que les accompagnements ont été **favorables à la sensibilisation, incitatifs pour engager une démarche de sobriété**, et ont permis une **meilleure connaissance du patrimoine** ainsi qu'un **regard extérieur** sur la gestion de l'eau. La quantification précise des économies d'eau reste toutefois **complexe**, en raison de la **variabilité des données transmises**.

Communes et PME

Peu de structures suivent leurs consommations d'eau (13 communes et 4 entreprises).

- Baisse des consommations : **7 communes et 2 entreprises**
- Stabilité : **3 communes**
- Augmentation (liée à des travaux) : **1 commune**

Les petites communes et entreprises ont mis en place peu d'actions de sobriété. L'instabilité du personnel et le manque de portage interne freinent la mise en œuvre durable des démarches. Dans les petites entreprises, le sentiment d'isolement et le manque de connaissances limitent également l'engagement.

Axes d'amélioration identifiés : suivi post-diagnostic, mise en réseau des communes et PME, et formation du personnel pour favoriser l'adoption de la sobriété en eau.

Gros consommateurs

Les gros consommateurs sont engagés dans la sobriété en eau et suivent leurs consommations, bien que cette connaissance puisse être approfondie pour une gestion plus économe.

- Baisse des consommations : **15 entreprises**
- Hausse : **1 entreprise**
- Données non communiquées : **7 entreprises**

Pour renforcer les actions mises en place, il serait utile d'améliorer la lisibilité de la réglementation (notamment sur le recyclage des eaux) et de proposer des solutions techniques adaptées, favorisant ainsi le passage à l'action.



Compteur d'eau avec vanne d'arrêt © Adobe Stock

Synthèse et guide pour la sobriété en eau des établissements publics et professionnels

À la suite de l'accompagnement vers la sobriété en eau de 28 communes d'Ille-et-Vilaine, le SMG Eau 35 a élaboré une synthèse de la démarche et un guide opérationnel pour favoriser la mise en place de démarches similaires par les collectivités.

eau35 Sobriété en eau - Guide AUDIADIAGNOSTIC DES SITES PUBLICS				
Analyser la consommation sur les consommations d'eau	Oui	Non	À faire	Non concerné
Je crée une fiche pour chaque site en renseignant :				
• Activités (école, mairie, service technique, gymnase, ...)				
• Nombre d'usagers				
• Presses de consommations d'eau (WC, lavabo, douche, restauration, nettoyage, lavage, arrosage, lavage des véhicules, autres)				
• Ressources en eau utilisées (eau du réseau, eau de pluie, forage)				
• Tous les compteurs d'eau, indiquent ceux équipés de la télérelève ainsi que les compteurs supplémentaires qui faciliteraient la relève des consommations				
• Historique des consommations d'eau par compteur				
J'effectue un 1er bilan des consommations d'eau : variation de la consommation des sites avec des explications (variation du nb d'usagers, d'activités, ...), identification des sites prioritaires.				
Je détermine des indicateurs de performance (exemple : consommation en m³/usager/an, % établissement diagnostiqué, % actions réalisées, % agents sensibilisés)				
Renseignez les fuites d'eau	Oui	Non	À faire	Non concerné
Je relève les compteurs en période d'inactivité pour constater une consommation d'eau				
Je vérifie l'état du matériel (joints défectueux, présence d'un accumulation d'eau, ...)				
Déterminez la pression du réseau	Oui	Non	À faire	Non concerné
Je détermine la pression du réseau (principal, secondaire)				
J'identifie les possibilités installées de réductions de pression si nécessaire pour obtenir une pression de 3 bar				

Ces documents ont été diffusés **aux adhérents du SMG Eau 35**. Ils sont téléchargeables sur le site internet dans l'espace documentaire, ou en scannant le QR code ci-joint.





Gestion des ressources en eau

Le rôle du SMG Eau 35

Il assure le suivi de la disponibilité des ressources en eau dans le département, en s'appuyant sur :

- les données transmises par ses **adhérents** ;
- les données accessibles en **open data**.

Ce suivi porte sur :

- l'ensemble des **barrages** ;
- l'ensemble **des cours d'eau alimentant une prise d'eau de surfaces** ;
- environ **50% des ouvrages souterrains** (Puits et forages).

Le suivi s'appuie principalement sur une **analyse statistique des données**, afin de comparer les résultats d'une année à l'autre et d'évaluer l'intensité de l'événement à l'aide de sa période de retour.

Outre l'établissement d'un état des lieux hebdomadaire des niveaux de ressources en eau, ce suivi constitue un **outil de coordination** pour la gestion des ressources et des interconnexions aux échelles départementale et interdépartementale.

Lors des périodes de tension sur les ressources, des points réguliers sont organisés avec **les adhérents** du SMG Eau 35, ainsi que des réunions spécifiques pour le secteur nord impliquant **Eau du Pays de Saint-Malo, Communauté de Communes Bretagne Romantique, Collectivité Eau du Bassin Rennais, Dinan Agglomération, Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes-d'Armor et le Syndicat Mixte Arguenon-Penthière**.

Ce suivi est également présenté lors des **comités de gestion de la ressource en eau (CGRE)** et constitue l'un des éléments pris en compte par le préfet pour décider de la **mise en œuvre d'arrêtés « sécheresse »**.

De début juin à la mi-octobre 2025, **6 CGRE sont ainsi organisés**.

Études et travaux menés en 2025

Études ou travaux	Rôle du SMG Eau 35	Collectivité concernée
Recherche en eau Phase 1 : Détermination de sites et points potentiels	MOD	CC Bretagne Romantique
Réseau piézométrique du captage de la Cité	MOD	Eau de la Forêt du Theil
Ancienne carrière de l'Euhe : Etudes préliminaires sur le potentiel en eau	AMO	Eau des Portes de Bretagne
Nouveaux forages pour l'alimentation en Eau Potable	AMO	Collectivité Eau du Bassin Rennais
Nettoyage de forages pour l'alimentation en Eau Potable	AMO	CC Bretagne Romantique

MOD : Maîtrise d'ouvrage déléguée **AMO** : Assistance à maîtrise d'ouvrage

Carte situation sécheresse Ille-et-Vilaine - août 2025



Nouvelles ressources en eau potable pré-identifiées dans le schéma départemental

Répondre aux défis démographiques et climatiques

La croissance démographique et les impacts du changement climatique rendent indispensable la réduction des consommations d'eau. Cependant, cette mesure pourrait rester insuffisante, notamment en raison des incertitudes liées aux comportements des usagers. Il est donc nécessaire, en complément, d'identifier et de mobiliser de nouvelles ressources pour prévenir d'éventuels déséquilibres.

Plan d'action en 3 axes

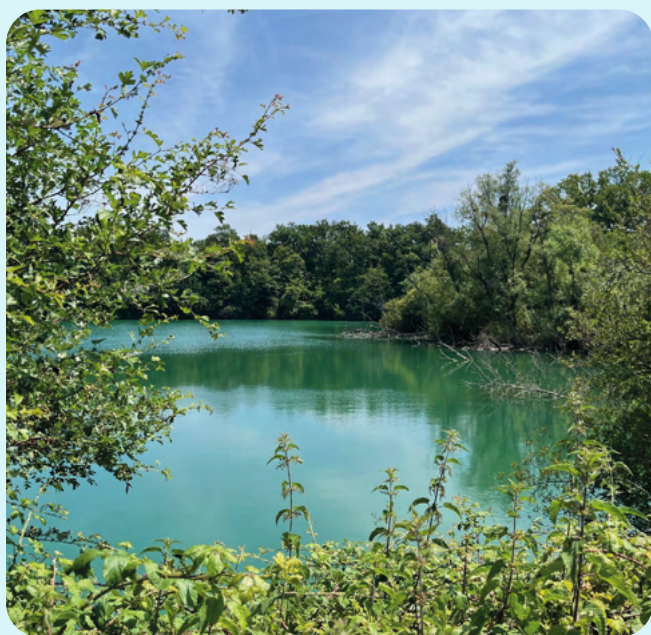
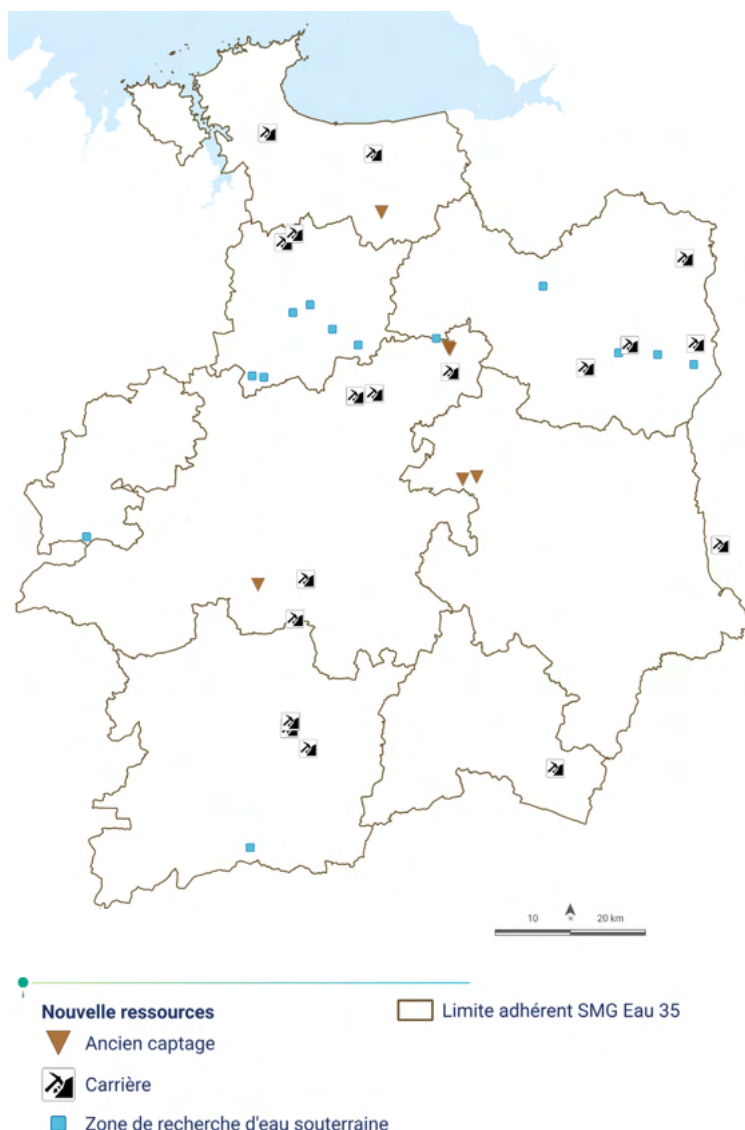
Depuis trois ans, le SMG Eau 35 met en œuvre une stratégie structurée autour de trois axes :

- **Valoriser le stockage d'eau en carrières** via le projet Carr'Eau, mené avec l'expertise du BRGM.
- Étudier la **remise en service d'anciens captages**, avec un diagnostic d'une quarantaine d'ouvrages abandonnés depuis la fin des années 1970, confié au bureau d'études LogHydro.
- **Rechercher de nouvelles ressources d'eau souterraine** dans des zones identifiées depuis les années 1990, nécessitant des forages pour en confirmer le potentiel.

Identification de nouvelles ressources

Les études ont identifié **18 carrières**, **5 anciens captages** et **14 zones de recherche** comme ressources potentielles. (Carte ci-contre)

Des études complémentaires devront être réalisées par les collectivités adhérentes afin de confirmer leur intérêt, notamment les **volumes d'eau disponibles**, la **qualité de l'eau** et les **coûts d'exploitation**.



Ancienne Carrière de la Lormandière à Chartres de Bretagne.
Le plan d'eau est la partie visible de la nappe Bruz-Chartres de Bretagne © SMG Eau 35

Optimisation de la gestion de la nappe de Bruz-Chartres-de-Bretagne

En 2025, Romain Bourassé, étudiant en Master Sciences de l'Eau à Rennes, a réalisé un stage portant sur l'**optimisation de la gestion de la nappe de Bruz-Chartres-de-Bretagne**, utilisée pour l'alimentation en eau potable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR).

Son travail a porté sur l'évaluation des ressources disponibles à partir des études antérieures et l'analyse de leurs conclusions. Il a montré que les calculs de capacité de production reposaient sur des méthodes hétérogènes, parfois sur des données approximatives, et comportaient occasionnellement des choix méthodologiques discutables. Les chiffres précédemment communiqués doivent donc être interprétés avec prudence.

Romain a conclu que l'**acquisition de données supplémentaires et la réalisation d'un modèle hydrogéologique** pourraient permettre d'obtenir des estimations plus fiables et précises.

Gestion financière



Le **budget principal** du SMG Eau 35 est depuis 2025 présenté en nomenclature **M57**, conformément à l'article L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales. Par ailleurs, un **budget annexe** est établi en nomenclature **M49** pour la Régie des canalisations d'intérêt départemental.

De plus, les modalités de financement du fonds départemental ont été modifiées en 2025 : la surtaxe précédemment appliquée est supprimée et remplacée par une contribution des collectivités membres du SMG Eau 35. Elle reste directement liée aux volumes d'eau consommés sur leur territoire, maintenant ainsi le principe de solidarité et d'équité entre tous les abonnés à l'eau potable.

Budget principal
SMG Eau 35

M57

Contribution du fonds départemental, subventions, études, personnel et gestion interne.

Budget annexe
de la Régie

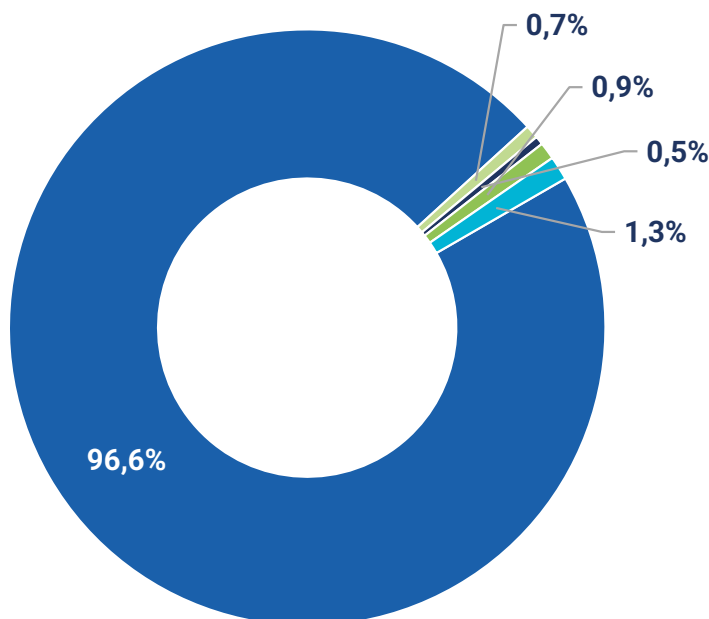
M49

: Aqueduc Vilaine Atlantique
financement de l'investissement, exploitation, achats et ventes d'eau.

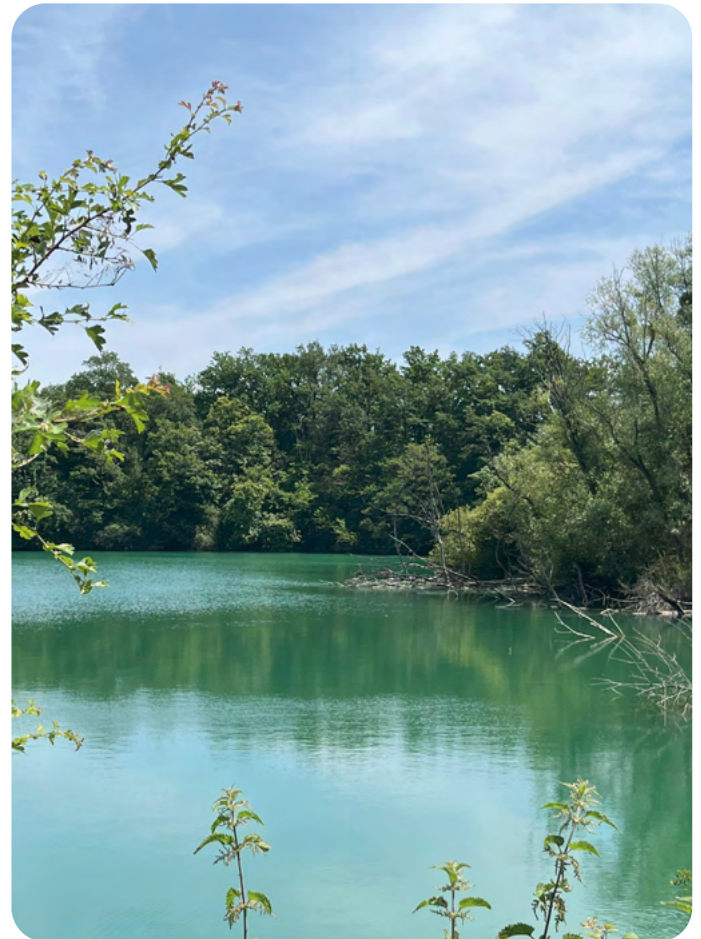
Budget principal du SMG Eau 35

Recettes budget principal

Contribution collectivités adhérentes SMG Eau 35 + reliquats surtaxe ¹	15 969 439 € *
Subventions Agence de l'eau + Région Bretagne	121 557 €
Autres recettes	76 561 €
Compte de tiers ² Paiement Services Environnementaux (Agence de l'Eau)	154 438 €
Compte de tiers Recherches en eau CC Bretagne Romantique	215 306 €
TOTAL	16 537 302 €



* Recette exceptionnelle liée au changement de mode de financement en 2025



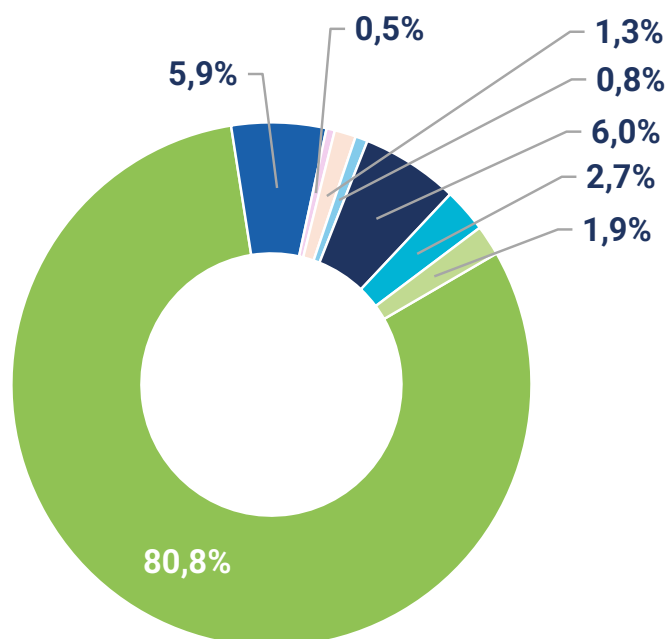
Définitions :

¹ **Reliquats surtaxe** : C'est le reste dû (le reliquat) appliqué spécifiquement à une surtaxe (une taxe additionnelle).

² **Compte de tiers** : compte qui sert à enregistrer les opérations avec des personnes ou des organismes extérieurs à l'entreprise.

Dépenses budget principal

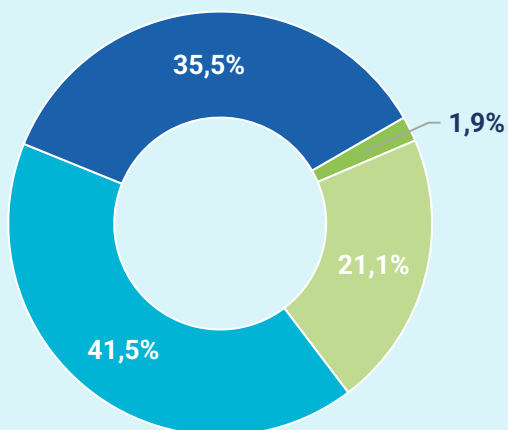
Financement des travaux AEP (programme d'opérations y compris subvention budget annexe AVA)	8 737 059 €
Financement actions qualité Bassins versants - actions innovantes	636 765 €
Paielements pour services environnemen- taux (Part SMG Eau 35)	55 963 €
Gestion interne syndicat	143 572 €
Etudes	82 998 €
Charges du personnel et indemnités Elus	653 808 €
Paielement Services Environnementaux (Compte de tiers Agence de l'Eau)	294 438 €
Compte de tiers Recherches en eau CCBR	202 346 €
TOTAL	10 806 949 €



Budget annexe de la Régie «Canalisations Départementales» (1^{ère} année)

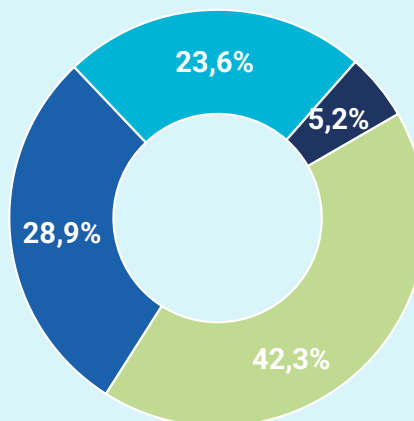
Dépenses de la Régie

Achat d'eau	1 839 983 €
Remboursements emprunts	2 146 506 €
Travaux	1 092 421 €
Frais d'exploitation	99 416 €
TOTAL	5 178 326 €



Recettes de la Régie

Subvention du budget principal	2 423 000 €
Vente d'eau	1 653 975 €
Dotation de départ	1 350 000 €
Remboursement travaux AVA (Eau & Vilaine)	295 055 €
TOTAL	5 722 029 €



SIG (Système d'Information Géographique)



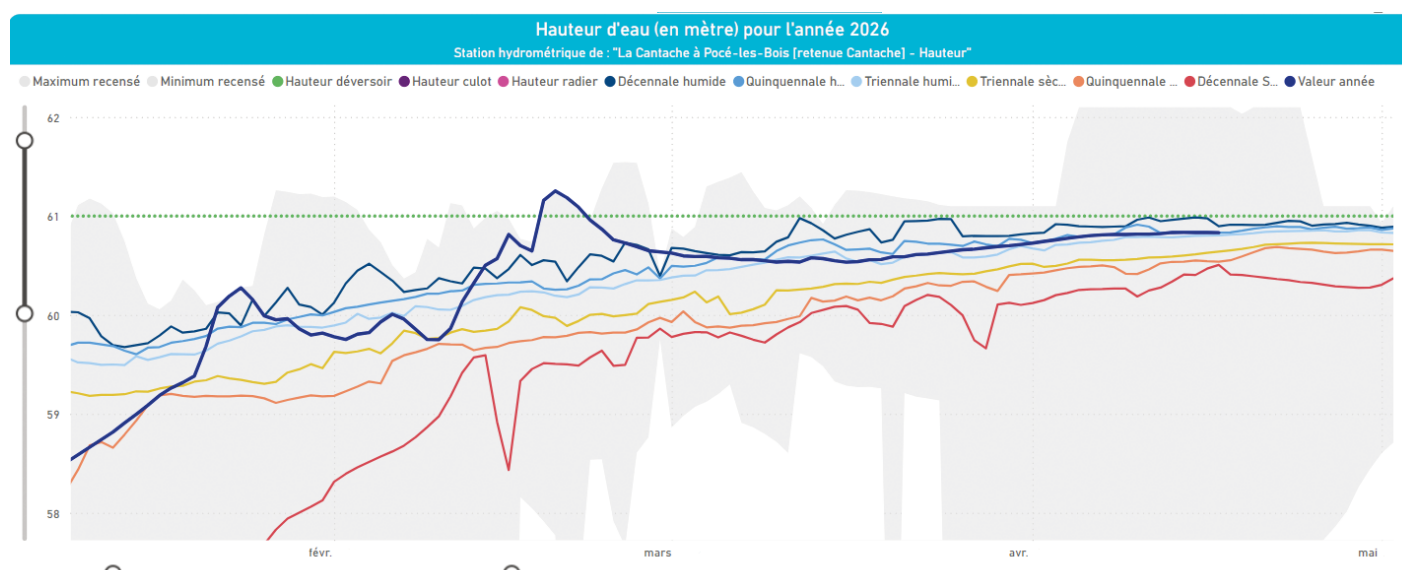
Production et gestion des données géographiques

L'année 2025 a été marquée par un travail de mise à jour et de structuration des bases de données géographiques sur les différentes thématiques du syndicat. Des traitements et analyses ont été réalisés afin de répondre aux besoins internes et d'alimenter les projets en cours.

Appui aux études et valorisation des données

Des productions cartographiques et des extractions de données ont été réalisées pour accompagner les études menées par les services et ses partenaires, notamment dans les phases de diagnostic et de projection territoriale.

Un travail spécifique a également été engagé sur l'**exploitation des données** au sein d'un tableau de bord, permettant une meilleure lecture et valorisation des indicateurs.



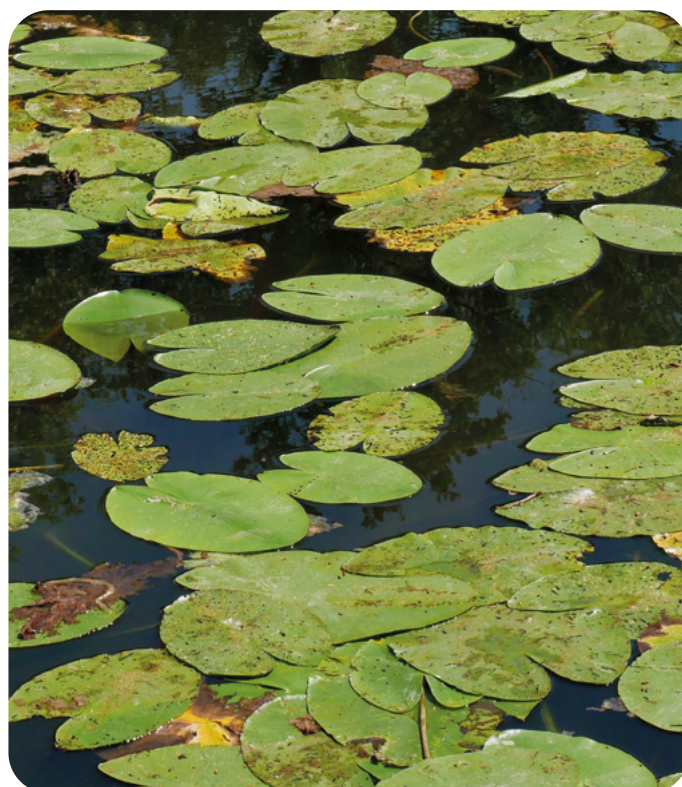
Exemple d'un tableau de bord du suivi de la hauteur d'eau sur la station hydrométrique «La Cantache» - donnée 2026 à Pacé.

Accompagnement des usages et évolution des outils

Au cours de l'année, un travail étroit a été mené avec les équipes afin de mobiliser et valoriser leurs expertises. Des actions ont permis d'améliorer la connaissance du territoire et de son patrimoine. Par ailleurs, l'accès aux données, aux informations et aux connaissances a été facilité, notamment par la mise à disposition d'outils et de ressources.

Organisation du temps de travail

L'activité s'inscrit dans un cadre mutualisé, avec une répartition du temps de travail entre plusieurs structures :



Les services du SMG Eau 35



Le SMG Eau 35 s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de 12 agents aux compétences complémentaires, réunis autour d'un objectif commun : garantir une gestion durable et performante de l'eau potable sur le territoire.

DIRECTION

➤ **Antoine DECONCHY**
Directeur SMG Eau 35

Sécurisation, travaux et Régie

➤ **Jean-Pierre TROUSLARD**
Travaux et environnement
Directeur de la Régie Canalisations

Observatoire de l'eau et programme économie d'eau

➤ **Mélina AINAOU**
Chargée de mission économie d'eau

➤ **Christian ISAMBERT**
RPQS et Observatoire de l'eau

Protection et gestion de la ressource en eau

➤ **Olivier VINCENT**
Ingénieur protection de la ressource

➤ **Olivier CHAUVIERE**
Hydrogéologue

➤ **Camille SIMON**
Technicien Suivi Périmètres de Protection

Administration, comptabilité et Ressources Humaines

➤ **Véronique PERRATON**
Comptabilité, Marchés Publics et
secrétariat

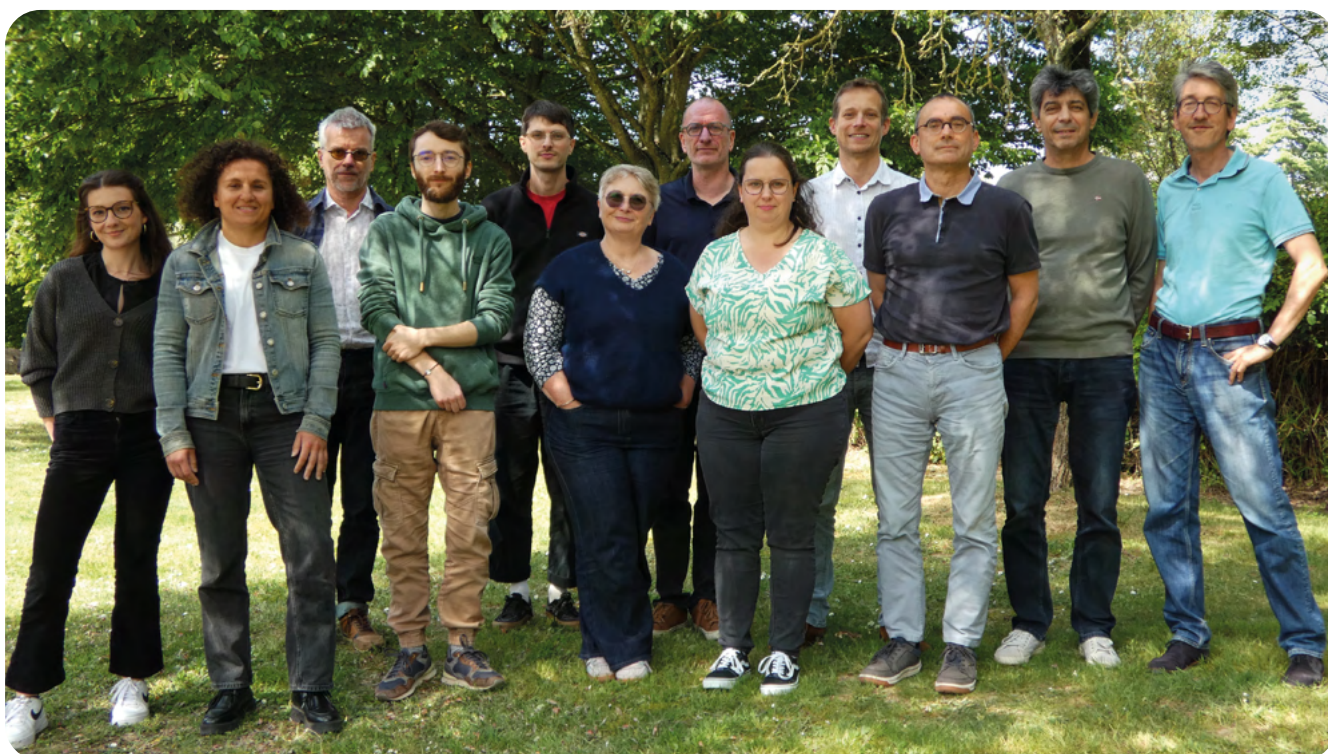
➤ **Lucie RENAULT**
Assistante administrative et RH

Services supports

➤ **Laurine AUBRY**
Chargée de communication

➤ **Théo MASCI**
Géomaticien

➤ **Sacha LEVASSEUR**
Géomaticien (renfort CDD 6 mois Outil
SUREAU)



Visite technique : Barrage de Chèze Canut

Dans le cadre de sa journée de service, le SMG Eau 35 a organisé la visite de l'un des principaux ouvrages hydrauliques d'Ille-et-Vilaine. L'aire d'alimentation de captage de Chèze-Canut constitue une ressource majeure en eau potable pour l'approvisionnement du bassin rennais.

Cette visite, organisée en partenariat avec la SPL Eau du Bassin Rennais, avait pour objectif de permettre aux équipes de visiter un ouvrage d'envergure, rarement accessible, et d'appréhender concrètement son fonctionnement et son exploitation.



Les élus de l'eau potable en 2026



Élection du nouveau comité syndical et du Président du SMG Eau 35

Mai, juin 2026



Désignation des élus de l'eau par les 23 collectivités compétentes (Syndicat d'eau potable, Communauté de communes, Agglomération).

Mai-Juin 2026

Installation des 8 collectivités adhérents au SMG Eau 35



Une élection en une ou

plusieurs étapes selon les territoires



Été 2026

Installation du comité syndical du SMG Eau 35. Chaque collectivité adhérente désigne au moins un délégué, et obtient un délégué supplémentaire pour chaque tranche de 5 millions de mètres cubes d'eau consommés.

Le comité syndical est composé de **14 élus représentant les collectivités «eau potable»** et de **3 élus du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine**.

L'organisation territoriale en 2026



L'organisation territoriale de l'exercice de la compétence "eau potable"
en Ille-et-Vilaine (situation 2026)

 Adhérent SMG Eau 35
— Limite de l'exercice de la compétence "Eau potable"



Sources : Données : IGN BD Topo, SMG Eau 35 (2025) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2025



**2025 RAPPORT
D'ACTIVITÉ**
 **AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU**

NOUS CONTACTER

 <https://eau35.fr>

 contact@smg35.fr

 2D Allée Jacques Frimot, Rennes